

# Déclaration des montants fiscaux en DSN

Les montants fiscaux (taxe d'apprentissage, effort de construction, etc..) sont déclarés tous les ans dans la DSN mensuelle de décembre via le bloc 44. Ce bloc comporte la déclaration des assiettes des diverses taxes fiscales au niveau agrégé. Il comporte également la déclaration des assiettes de taxe sur les salaires des différents taux.

En ce qui concerne l'assiette de base de taxe sur les salaires, elle est déclarée mensuellement au niveau nominatif.

## Paramétrage de la déclaration de l'assiette de base de taxe sur les salaires au niveau nominatif

Pour la taxe sur les salaires, il faut tout d'abord déclarer le tiers social trésor public en DSN. Cochez simplement la case Déclarer en DSN.

The screenshot shows a form for declaring 'Trésor public'. The 'Déclarer en DSN' checkbox is checked. The 'Rythme de déclaration' is set to 'Mensuel'. The 'Identifiant OPS (DSN)' is 'Aucun'. The 'Mode de paiement' is 'Aucun'. There is a 'Par section' button and a 'Jour de paiement le' field set to '30' with 'du mois suivant' text.

Dans le gestionnaire de régime, dans valeurs par défaut, cochez la case DSN pour la cotisation TAXESAL1 et renseignez les codes comme suit.

Taxes sur les salaires											
<input type="checkbox"/>	Sur la totalité du Brut										
<input checked="" type="checkbox"/>	TAXESAL1	Taxe sur les salaires 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_TAXESAL	4,250			03	<input type="checkbox"/>	91
<input type="checkbox"/>	TAXESAL2	Taxe sur les salaires 2	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_TAXE_SAL2	4,250					
<input type="checkbox"/>	TAXESAL3	Taxe sur les salaires 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_TAXE_SAL3	9,350					

Dès lors, le bloc 78 code 03 comportera un sous bloc 79 avec l'assiette de taxe sur salaire taux normal, et cela chaque mois.

<b>S21.G00.78 Base assujettie</b>		Supprimer
S21.G00.78.001 Code de base assujettie		03 Assiette brute déplafonnée
S21.G00.78.002 Date de début de période de rattachement		01092016
S21.G00.78.003 Date de fin de période de rattachement		30092016
S21.G00.78.004 Montant		5111.81
S21.G00.78.005 Identifiant technique Affiliation		
<b>S21.G00.79 Composant de base assujettie</b>		Ajouter/Supprimer
S21.G00.79.001 Type de composant de base assujettie		91 Base taxe salaire tx normal
S21.G00.79.004 Montant de composant de base assujettie		2599.54

## Paramétrage de la déclaration des montants fiscaux annuels au niveau agrégé

Pour cette déclaration, il faut aller dans le paramétrage DSN, onglet rubrique à la déclaration du bloc S21.G00.44.002 assujettissement fiscal. Certaines rubriques sont déjà renseignées, il convient de compléter le paramétrage par vos éventuelles rubriques utilisateurs.

<b>S21.G00.44.002 AssujettissementFiscal.Montant</b>	
001 Assujettissement à la taxe à l'apprentissage	
002 Non assujettissement à la taxe à l'apprentissage	
003 Assujettissement à l'apprentissage	
004 Non assujettissement à l'apprentissage	
005 Assujettissement à l'effort de construction	[CONSTRUCTION]
006 Non Assujettissement à l'effort de construction	
007 Assujettissement à la formation professionnelle continue	[FORMATION]
008 Non assujettissement à la formation professionnelle continue	
009 Assujettissement à la taxe sur les salaires	[TAXESAL1]
010 Non Assujettissement à la taxe sur les salaires	
011 Assujettissement à la CVAE	
012 Non assujettissement à la CVAE	
013 Assujettissement à la formation continue des CDD	[FORMATIONCDD]
014 Non assujettissement à la formation continue des CDD	
015 Assiette de la taxe sur les salaires au premier taux	[TAXESAL2]
016 Assiette de la taxe sur les salaires au deuxième taux	[TAXESAL3]
017 Assiette de la taxe sur les salaires au troisième taux	[TAXESAL4]

La DSN de décembre comporte automatiquement au niveau agrégé le bloc 44, avec le montant de l'assujettissement pour chaque type de taxe.

<b>S21.G00.44 Assujettissement fiscal</b>		Ajouter/Supprimer
S21.G00.44.001 Code taxe		002 Non assujettissement à la taxe à l'apprentissage
S21.G00.44.002 Montant		
<b>S21.G00.44 Assujettissement fiscal</b>		Supprimer
S21.G00.44.001 Code taxe		004 Non assujettissement à l'apprentissage
S21.G00.44.002 Montant		
<b>S21.G00.44 Assujettissement fiscal</b>		Supprimer
S21.G00.44.001 Code taxe		005 Assujettissement à l'effort de construction
S21.G00.44.002 Montant		421628.77
<b>S21.G00.44 Assujettissement fiscal</b>		Supprimer
S21.G00.44.001 Code taxe		007 Assujettissement à la formation professionnelle continue
S21.G00.44.002 Montant		421628.77
<b>S21.G00.44 Assujettissement fiscal</b>		Supprimer
S21.G00.44.001 Code taxe		009 Assujettissement à la taxe sur les salaires
S21.G00.44.002 Montant		441710.81
<b>S21.G00.44 Assujettissement fiscal</b>		Supprimer
S21.G00.44.001 Code taxe		012 Non assujettissement à la CVAE
S21.G00.44.002 Montant		
<b>S21.G00.44 Assujettissement fiscal</b>		Supprimer
S21.G00.44.001 Code taxe		013 Assujettissement à la formation continue des CDD
S21.G00.44.002 Montant		11267.00
<b>S21.G00.44 Assujettissement fiscal</b>		Supprimer
S21.G00.44.001 Code taxe		015 Assiette de la taxe sur les salaires au premier taux
S21.G00.44.002 Montant		92226.38
<b>S21.G00.44 Assujettissement fiscal</b>		Supprimer
S21.G00.44.001 Code taxe		016 Assiette de la taxe sur les salaires au deuxième taux
S21.G00.44.002 Montant		230237.70

En ce qui concerne la taxe sur les salaires, un traitement particulier est effectué. En effet, lorsqu'un salarié change d'établissement au cours de l'année, c'est le dernier établissement qui déclare toutes les assiettes du salarié.

Cela a pour conséquence (comme pour la N4DS) qu'il n'est pas possible de comparer la déclaration DSN avec par exemple une consultation d'historique. Cette comparaison ne peut se faire qu'au niveau association.

Pour vérifier les montants qui ont été générés dans la DSN, vous pouvez utiliser l'édition des assujettissements fiscaux accessible via la gestion de la DSN et la fenêtre des éditions.

<b>Edition DSN</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Edition des montants nominatifs</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Edition des anomalies</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Edition des honoraires</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Edition des assujettissements fiscaux</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Edition des bordereaux de cotisations</b>	<input type="checkbox"/>
Bordereaux URSSAF	<input type="checkbox"/>
Bordereaux Retraite	<input type="checkbox"/>
Bordereaux Organismes complémentaires	<input type="checkbox"/>
Bordereaux Versement	<input type="checkbox"/>

Cette édition n'est évidemment possible que sur la DSN de décembre.  
Elle présente la liste des montants assujettis par section de déclaration, et termine par un récapitulatif association.

---

Revision #2

Created 13 December 2021 14:51:05 by Valéry HUMEZ

Updated 24 February 2026 18:55:37 by Valéry HUMEZ